



Alpes de Haute Provence
Arrondissement de FORCALQUIER

Commune d'AUBIGNOSC
04200

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 004-210400131-20260302-2026DCM12-DE

Séance du 2 mars 2026

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|----------------------------|----------|------------|
| En exercice | Présents | Votants |
| 15 | 10 | 11 |
| Date de la convocation | | |
| 23 février 2026 | | |
| Pour | Contre | Abstention |
| 11 | 0 | 0 |
| Résultat du vote : adoptée | | |

---- L'an deux mille vingt-six
le **2 mars 2026** à 18 heures 15
le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

Présents : AVINENS René, ROBERT Frédéric, TURCAN Nicole, CHAILLAN André, LATIL Yves, DANEL Mauricette, MACCARIO Fabrice, LERDA Serge, WALCZAK Franck, WEBER Hélène

Absents et excusés : DELMAERE Christian, SECHEPINE Elisabeth, ARMINGOL Elisabeth, ISNARD Wilfried, MARTINELLI Nicolas

Pouvoir : ARMINGOL Elisabeth à TURCAN Nicole

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Frédéric ROBERT est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

DE 2026-12 – Ouverture de crédits en investissement / budget général

Le Conseil municipal,

Vu

- le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1612-1 ;
- le budget primitif 2025 de la commune ;
- la nécessité d'assurer la continuité des opérations d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026 ;

Considérant

Que jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2026, le Maire peut, sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette ;

Qu'il convient d'autoriser cette ouverture anticipée de crédits afin de permettre le règlement des dépenses urgentes ou engagées sur les projets suivants :

- Réfection de la toiture de l'église du Forest : 6168 € TTC
- Installation d'un nouveau candélabre suite à sinistre : 2960.40 € TTC
- Création de voirie (maison intergénérationnelle) : 49 350.42 € TTC (3862.26 € réseaux câblés et 45 488.16 € installation de voirie)

| COMPTES | CREDITS OUVERTS EN 2025 | RAR | Limite autorisée | Option proposée |
|--|-------------------------|-------------------|------------------|-----------------|
| Chapitre 20 | 50 000 | | | 0 |
| Chapitre 21 | 207 000 | 110 591,96 | | |
| Art 21318 autres bâtiments public | | | | 6500 |
| Art 2152 installation de voirie | | | | 60 000 |
| Art 21533 réseaux câblés | | | | 5000 |
| Chapitre 23 | 477 139.47 | | | 0 |
| TOTAL | 734 139.47 | 623 547.51 | 155 887 | 71 500 |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** l'ouverture anticipée de l'enveloppe d'investissement au titre du budget 2026 selon les propositions figurant ci-dessus ;
- **autorise** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026

Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus

Le Maire,
René AVINENS



Le secrétaire de séance,
Frédéric ROBERT



Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

ID : 004-210400131-20260302-2026DCM12-DE

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.